



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Épiphanie que les règlements U-004 relatif au Plan d'urbanisme, U-005 relatif au zonage, U-006 relatif au lotissement, U-007 relatif à la construction, U-008 relatif aux permis et aux certificats, U-009 relatif aux dérogations mineures, U-010 relatif au plan d'aménagement, U-011 relatif aux usages conditionnels et U-012 relatif aux plan d'implantation et d'intégration architecturale ont été adoptés par le conseil municipal lors de la séance tenue le 19 mars 2025.

Ces règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité délivré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Assomption en date du 25 juin 2025, conformément au schéma d'aménagement et de développement en vigueur.

En conséquence, lesdits règlements sont entrés en vigueur à cette date, soit le 25 juin 2025.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 66, rue Notre-Dame, L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1 les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, au <https://lepiphanie.ca/reglements-municipaux> et peuvent également être transmis par courriel en le demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie, ce 26 juin 2025

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE